Alocución del Ministro Español para las Relaciones con las Comunidades Europeas, el señor Leopoldo Calvo-Sotelo (1979)

Source: Secretaría de Estado para la Unión Europea, Madrid, 1016.1. III. ESP 8c), 1979.

Copyright: (c) Ministerio de Asuntos Exteriores y de Cooperación de España

URL:
http://www.cvce.eu/obj/alocucion_del_ministro_espanol_para_las_relaciones_con_las_comunidades_europeas_el_senor_leopoldo_calvo_sotelo_1979-fr-d2c6e2cd-9e40-4dc4-9e26-ca432f77d927.html

Date de dernière mise à jour: 20/02/2014

1016. I. III
ESP
8 c)

ALLOCUTION DU MINISTRE ESPAGNOL

POUR LES RELATIONS AVEC LES

COMMUNAUTES EUROPEENNES

MONSIEUR LEOPOLDO CALVO-SOTELO

L'Université Libre de Bruxelles et l'Université Catholique de Louvain ont pris l'heureuse initiative de convoquer ce Colloque sur l'adhésion de l'Espagne aux Communautés Européennes. Ce faisant, elles prouvent, si besoin en était leur sensibilité envers les sujets qui occupent l'attention de la vie de l'Europe communautaire d'une manière plus actuelle et plus directe. Un autre Colloque dans ce même cadre a donné lieu, en Décembre 1977, à un échange d'idées fructueux sur l'élargissement des Communautés auquel a contribué très activement une présence espagnole nombreuse.

Une année et demi s'est écoulée depuis et ce laps de temps a contribué à définir les problèmes et à en délimiter leur portée. L'adhésion de l'Espagne figure aujourd'hui au centre de la problématique communautaire et conforme la plupart des initiatives que les Communautés Européennes entreprennent.

L'Espagne et la Communauté ont entamé le 5 février dernier un processus de négociations qui atteindra sa vitesse de croisière le long des semaines et des mois prochains. Les négociations d'adhésion

.../...

sont, comme vous le savez, autrement plus complexes que de simples négociations commerciales traditionnelles. Elles ~~affectent~~ touchent profondément les deux parties en cause - en supposant que la Communauté puisse être considérée comme une seule et unique partie dans la négociation. Ces deux parties sont appelées à établir - au terme d'un processus plus ou moins long - une coexistence difficilement réversible dans la pratique. Une vaste préparation et une grande transparence s'avèrent nécessaires pour que ce processus n'aboutisse pas à des conséquences traumatisantes pour aucune des deux parties. Aussi, la décision que l'Espagne a prise le 28 juillet 1977 avec l'appui unanime de toutes les forces politiques qui naguère avaient réussi leur représentation dans le premier Parlement espagnol et que le Conseil des Ministres entérina par sa proposition du 20 Décembre dernier d'ouvrir les négociations d'adhésion, n'est pas le fruit de l'improvisation ou d'une orientation conjonctuelle de la politique de mon pays. Cette décision répond, tel que je l'ai dit dans ma Déclaration à la séance d'ouverture des négociations, à une vocation européenne claire et ferme, à une option sereine des forces sociales, politiques et économiques de mon pays et à une analyse froide et objective des alternatives qui pourraient s'offrir à l'Espagne.

La Communauté est consciente de ces raisons qui sont à la base d'une telle décision, ainsi que d'un certain déséquilibre intérieur que le premier élargissement a contribué à accentuer et qui fait que l'Europe Communautaire s'est réalisée autour d'un périmètre qui ne correspond guère au cadre historique de la civilisation européenne.

.../...

L'Espagne, à travers son intégration, apportera des inquiétudes et des solutions susceptibles de rééquilibrer l'Europe Communautaire.

Nous nous trouvons à l'heure actuelle à un moment particulièrement important dans nos relations avec les Communautés. L'étape historique couverte par notre Accord de 1970 touche à sa fin. L'accord a fourni pendant des années un cadre pour nos relations commerciales dont le bilan s'est avéré positif pour les deux Parties.

Une nouvelle étape s'ouvre avec la séance formelle de négociations du 5 Février dans laquelle l'Espagne et la Communauté en ont défini les lignes maitresses des négociations. J'aimerais revenir sur quelques uns des points que j'ai eu l'occasion d'y exposer.

La porte d'accès aux Communautés Européennes est l'acceptation par le pays candidat de l'acquis communautaire. Cet acquis s'est enrichi et élargi progressivement, en louvoyant entre les risques de la défense des intérêts nationaux toujours présents et l'aspiration ultime d'une Union Européenne dans laquelle ceux-là seront organisés au profit de la Communauté, comme les Pères Fondateurs de l'Europe l'ont souhaité.

L'Espagne accepte, évidemment, ce vaste apanage que constitue l'acquis communautaire. Elle aspire, cependant, a ce que cette acceptation ait quelque peu de participation et qu'elle ne se borne pas à une position passive ou indifférente. Et ce, du fait du poids spécifique que l'Espagne apporte aux Communautés. La Communauté sait

.../...

devancer les événements bien que les retards d'un consensus, parfois difficile, freinent souvent les décisions que cette anticipation demande. La perspective de l'adhésion de l'Espagne se projette déjà depuis un certain temps sur l'ensemble de la vie communautaire. Ceux parmi les participants à ce colloque qui ont suivi cette vie pendant les deux dernières années -et notamment depuis la date de notre demande d'adhésion- n'ont pu qu'y constater la présence permanente de l'intégration de l'Espagne en tant que pièce la plus importante de ce deuxième élargissement.

Il existe donc, un premier élément hautement positif dans l'adhésion prochaine de l'Espagne: celui d'avoir agi comme catalyseur en soulevant des problèmes et des inquiétudes que la Communauté n'avait pas pu ou n'avait pas souhaité aborder jusqu'a présent. La révision de la politique agricole méditerranéenne et les relations de coopération avec les pays associés du Bassin Méditerranéen, la politique industrielle née récemment qui s'exerce sur des secteurs en crise de conjoncture dans lesquels l'Espagne s'est montrée particulièrement active, la concertation des politiques migratoires des Etats membres et la "communautarisation" de ses éléments de base, l'instauration de nouvelles organisations communes de marché ou la révision d'autres qui existent déjà, pour ne mentionner que quelques exemples, constituent autant de preuves de cet élan moteur de l'adhésion de l'Espagne. Cette influence et cette présence apparaissent, aussi, avec un moindre relief dans des sujets tels que la politique de l'énergie, les relations extérieures commerciales, la

.../...

coopération politique, les aspects institutionnels et statutaires et l'instauration du Système Monétaire Européen.

Quelque soit le cours que nos négociations suivront et quelques soient les difficultés qu'elles rencontreront, l'horizon du deuxième élargissement des Communautés et, tout particulièrement, celui de l'intégration de l'Espagne est un point de repère obligatoire et nécessaire dans les activités communautaires. A Bruxelles on pense déjà en termes d'une Communauté à Douze.

Cette influence et cet apport, l'Espagne voudrait les transposer sur le terrain pratique d'une manière active et résolue. Aussi, je déclarais le 5 Février dans mon intervention à la séance d'ouverture des négociations que l'Espagne, en tant que pays appelé à devenir dans un délai rapproché membre de la Communauté, souhaiterait "offrir à travers n'importe quelle formule possible dans le cadre institutionnel communautaire, la coopération que l'Administration espagnole, dument renseignée sur les progrès de l'acquis, soit en mesure d'apporter à son perfectionnement, participant ainsi, de l'extérieur, à l'élaboration que ce qu'elle se déclare dès aujourd'hui prête à accepter".

Je ne prétends pas ignorer des difficultés d'ordre formel ou institutionnel que cette suggestion comporte. Je sais bien que la Communauté est en grande partie une procédure, et une procédure rigide et sévère à laquelle il faut s'en accomoder. Mes contacts fréquents avec le monde et la vie communautaires m'ont fait compren-

.../...

dre cela clairement et en mesurer la portée. Mais je pense que la fertilité d'imagination qui a rendu possible l'apparition même de l'idée des Communautés Européennes, difficile de cadrer parmi les formes traditionnelles du Droit Politique ou Constitutionnel, ne saurait faire défaut au moment de fournir une voie a cette participation qui contribuerait à rationaliser des problemes qui préoccupent aujourd'hui les Communautés.

Dans toute négociation d'adhésion l'aboutissement final du processus est connu à l'avance: la notion est par elle-même suffisamment explicite et rappelle à notre esprit la figure traditionnelle du "contrat d'adhésion", dans laquelle l'adhérent se limite à accepter intégralement les clauses d'un engagement déjà préparé et assumé, en général, préalablement par d'autres adhérents. L'essentiel de la négociation ne sont, donc, pas ces clauses ou ces engagements mais la forme qu'ils adoptent et les délais pour y parvenir.

Le noyau de la négociation est constitué par la période de transition. Pendant cette période, les parties en cause dans la négociation s'habituent à une situation de coexistence avec le dessein de la rendre irréversible. Lorsque l'on analyse la perspective d'une négociation à peine entamée, telle que l'intégration de l'Espagne, il n'est pas rare de se laisser aller à des lieux communs ou à des simplismes excessifs. On lit, on commente que l'Espagne prétend à une période de transition courte tandis que la Communauté penche plutôt pour une période plus longue; ou bien que

.../...

les points de vue des deux parties quant à la période de transition agricole et industrielle sont nettement contradictoires pour des raisons objectives et mesurables.

Et pourtant, je ne crois pas que vous puissiez recueillir de sources officielles des affirmations semblables. Parler d'une agriculture espagnole dangereuse vis-à-vis de la Communauté implique l'oubli non seulement de l'intérêt des consommateurs communautaires mais aussi du fait qu'il existe en Espagne, à côté d'une agriculture méditerrannéenne dont les coûts augmentent rapidement d'une année à l'autre, se rapprochant ainsi de ceux de la Communauté, une autre agriculture "nordique" dont l'adaptation à l'adhésion va comporter sans doute des efforts et des sacrifices importants pour l'Espagne. Et l'inverse pourrait être affirmé pour ce qui est de nombreux secteurs industriels qui prouvent depuis des années leur capacité pour s'accomoder d'une situation de concurrence plus ouverte et d'une protection tarifaire réduite.

Ce n'est que sur un point qu'il existe, quant aux périodes de transition, ce que j'oserais qualifier de doctrine officielle. Des raisons d'harmonie dans le processus de convergence des économies espagnole et communautaire, des raisons, aussi, d'économie d'efforts ou de simplication administrative et bureaucratique, des raisons, enfin, d'équilibre interne entre les secteurs productifs recommandent une homogénéité dans le traitement de la période de transition. D'autre part, le critère de principe établi dans l'Avis

.../...

de la Commision sur l'adhésion de l'Espagne quant à la prévision d'une période fixe d'une durée entre cinq et dix ans semble valable et prudent.

La négociation va maintenant gagner au large. Bientôt seront abordées les multiples et complexes questions qu'une adhésion aux Communautés implique. Des mois de discussions ardues et minutieuses nous attendent pendant lesquels des moments de frustration ou de découragement sont à prévoir. Je crois, cependant, que la certitude de l'objectif que nous poursuivons et notre volonté politique commune de l'atteindre nous permettront de franchir les obstacles inévitables du chemin.